

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018 - 2024



Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des Déchets ménagers de la Meuse

Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Année 2018

Etabli conformément au décret n°2015-662 du 14 juin 2015

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	4
GLOSSAIRE	5
PREAMBULE	6
1. PRESENTATION DU TERRITOIRE.....	7
1.1 LE SMET MEUSE	7
1.2 LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)	8
2. LE CADRE REGLEMENTAIRE	9
2.1 LES OBJECTIFS DU PLPDMA.....	9
2.2 LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI (CCES)	9
3. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	10
3.1 FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS	10
3.2 DECHETTERIES.....	11
3.3 EVOLUTION DES TONNAGES (2010-2017)	12
3.4 ACTEURS RELAIS IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE	13
3.5 MATRICE AFOM.....	14
4. EVOLUTION DES TONNAGES (2018 -2024)	15
4.1 GENERALISATION DE LA TARIFICATION INCITATIVE	15
4.2 IMPACT POTENTIEL DU CARDEC	17
5. PLAN D'ACTION	18
5.1 LES ACTIONS DE PREVENTION	18
5.2 CALCUL DU GISEMENT D'EVITEMENT	19
5.3 LES FICHES ACTION	21
ANNEXE I : FICHES ACTION DE PREVENTION.....	22
AXE 1 : GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS.....	22
AXE 2 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX DECHETS	30

AXE 3 : RENFORCER LES ACTIONS EMBLEMATIQUES DE REDUCTION DES DECHETS	33
AXE 4 : ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS	35
ANNEXE II : HYPOTHESES DE CALCUL DU GISEMENT D'EVITEMENT	39

TABLE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1 Distinction entre prévention et gestion des déchets</i>	6
<i>Figure 3 Territoire du SMET en 2018</i>	7
<i>Figure 4 Evolution des ratios collectés entre 2010 et 2017</i>	13
<i>Figure 5 Etude prévisionnelle, évolution des ratios jusqu'en 2022</i>	16
<i>Figure 6 Répartition de 15 actions par catégorie au regard de leur gisement d'évitement et de leur potentiel de réduction</i>	18
<i>Figure 7 Calcul de gisement d'évitement pour les actions prévention</i>	20
<i>Figure 8 Atteinte des objectifs réglementaires</i>	21

<i>Tableau 1 Financement du service public sur le territoire du SMET</i>	10
<i>Tableau 2 Spécificités des déchetteries du SMET</i>	11
<i>Tableau 3 Evolution des tonnages annuels entre 2010 et 2017</i>	12
<i>Tableau 4 Ratio des DMA collectés en kg/habitant/an</i>	12
<i>Tableau 5 Acteurs relais identifiés sur le territoire</i>	14
<i>Tableau 6 Matrice AFOM</i>	14
<i>Tableau 7 Les actions spécifiques au CARDEC</i>	17
<i>Tableau 8 Liste des actions du PLPDMA</i>	19

GLOSSAIRE

ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
CARDEC	Contrat d'Animation Relais Déchets et Economie Circulaire
CC	Communauté de Communes
CCES	Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi
CS	Collecte Sélective, correspond aux déchets recyclables ménagers (verres, corps creux, corps plats)
DDS	Déchet Diffus Spécifique, désigne les déchets ménagers susceptibles de contenir un ou plusieurs produits chimiques
DEEE	Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés, correspond à l'ensemble des déchets produits par les ménages (recyclables ou non) et des déchets collectés en déchetterie
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
EPCI	Établissement Public de Coopération Intercommunale
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
GC	Guides Composteurs, volontaire ayant suivi une formation de 2,5 jours sur le compostage et le paillage
GES	Gaz à effet de serre
OMA	Ordures ménagères et assimilés
OMR	Ordures ménagères résiduelle, désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives
PLP	Programme Local de Prévention des déchets
PLPDMA	Programme local de Prévention des déchets ménagers et assimilés
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
RSHV	Recyclables Secs Hors Verre
SINOE	Outil d'analyse conçu par l'ADEME et destiné aux collectivités territoriales pour les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers
SMET	Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse
TECV	Transition Energétique pour la Croissance Verte
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
TI	Tarifcation Incitative

PREAMBULE

La prise en charge des déchets génère de multiples impacts sur l'environnement et la santé humaine (épuiement des ressources naturelles, dégradation de la qualité de l'air, émissions de GES, bruit, nuisances olfactives) et ce malgré les évolutions technologiques des véhicules de collecte et des unités de traitement.

Aussi, le caractère toujours plus éphémère et sur-emballé des biens de consommation rend incontournable une réflexion et des actions pratiques à l'encontre des gaspillages. C'est ce qu'on appelle la prévention. Elle concerne les étapes de conception, production, distribution, consommation et fin de vie d'un bien. Cette démarche repose principalement sur deux actions : la réduction et la réutilisation de nos déchets. L'objectif est donc d'amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement soit par la réduction des tonnages (prévention quantitative), soit par la réduction de la nocivité (prévention qualitative).

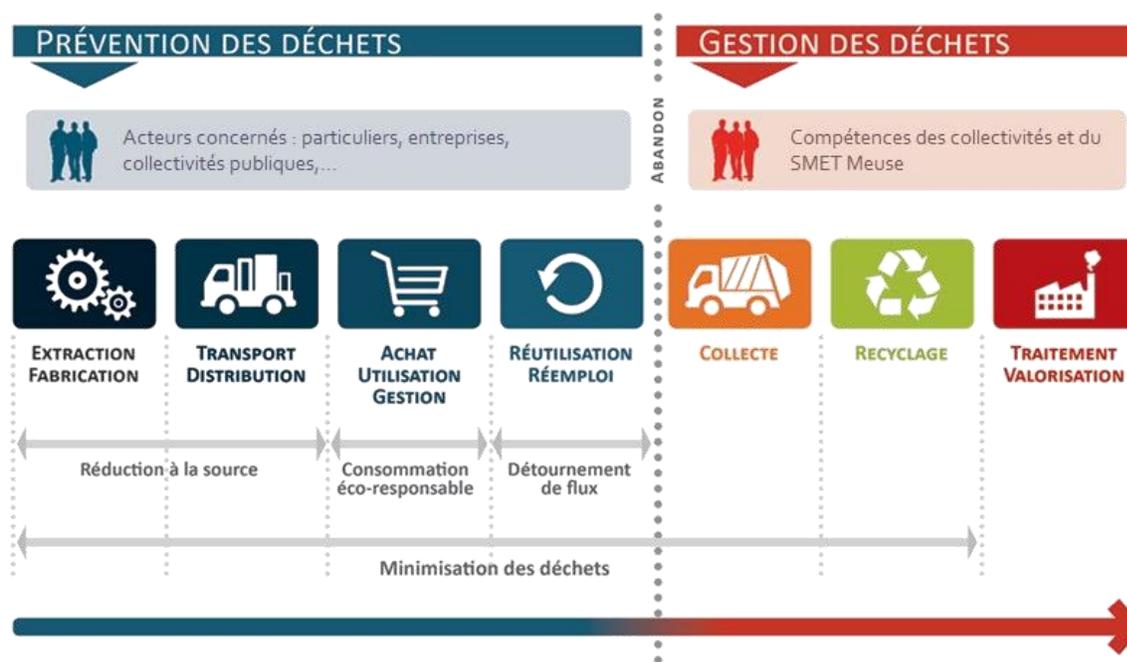


Figure 1 Distinction entre prévention et gestion des déchets

(Source : CC Grand Pic Saint Loup)

Par sa nature même, une politique de prévention des déchets permet de réduire la quantité et la nocivité des déchets en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation. Entre 2014 et 2018, le SMET a mis en place un Programme Local de Prévention des Déchets (PLP). Ce projet a permis d'initier une démarche active pour la prévention

des déchets au sein de toutes les collectivités représentées dans ce programme. L'ADEME avait fixé comme objectif une diminution 7% d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) en 5 ans. Cet objectif a été atteint puisqu'une baisse de 15% d'OMA a été observée sur le territoire actuel du SMET. Les résultats sont toutefois à nuancer puisqu'au global les DMA ont baissé de seulement 5% sur cette même période. Une partie des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sont retrouvées en déchetterie où les tonnages collectés ont augmenté de 24%.

Le SMET et ses collectivités adhérentes entendent faire preuve d'exemplarité en matière de réduction des déchets en poursuivant ses actions de prévention au travers d'un nouveau programme local de prévention, le PLPDMA.

1. PRESENTATION DU TERRITOIRE

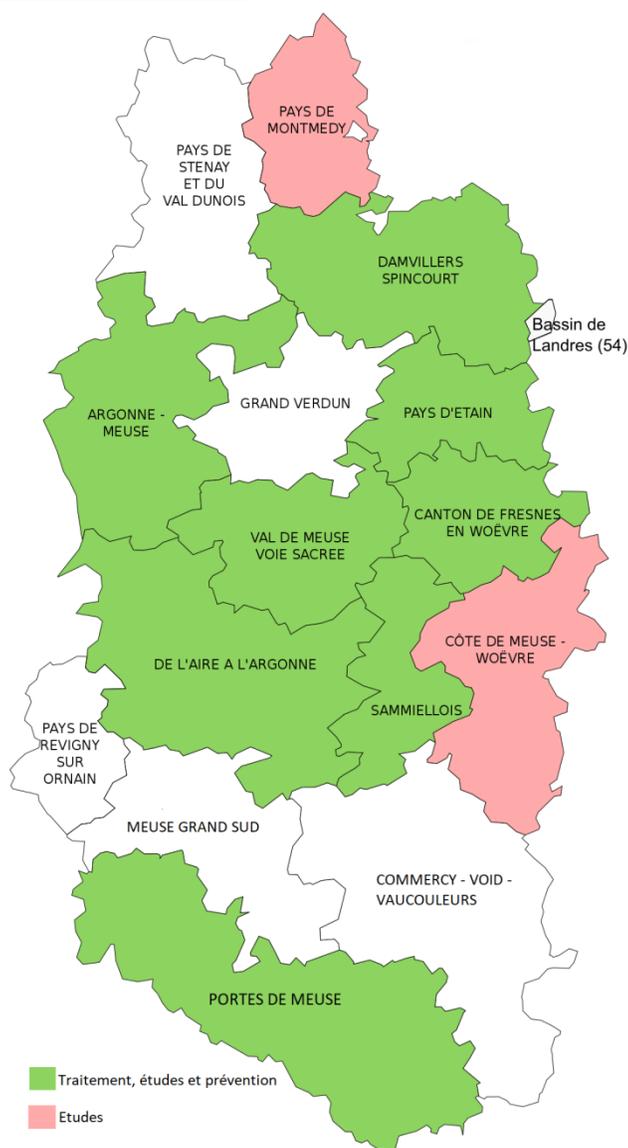
1.1 LE SMET MEUSE

Créé le 1er juin 2014, le SMET est un syndicat mixte intercommunautaire qui gère le traitement des OM, ainsi que le transport et la valorisation des déchets recyclables et des déchets issus des déchèteries. Aujourd'hui, dix collectivités sont adhérentes au SMET, dont huit pour les compétences « études » et « traitement ».

En collaboration avec ces collectivités, le SMET mène également des actions de prévention et de communication auprès des habitants, afin de réduire la quantité de déchets sur son territoire. Ces actions sont réalisées dans le cadre d'un PLPDMA commun aux huit collectivités et porté par le SMET.

Depuis 2018, le SMET initie également une démarche d'économie circulaire au travers du CARDEC qu'elle portera durant trois ans. Les actions novatrices portent principalement sur une meilleure gestion des déchets des entreprises.

Figure 2 Territoire du SMET en 2018



1.2 LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

		Référent prévention des déchets
	<p>CC Argonne-Meuse 16 rue Thiers 55120 CLERMONT EN ARGONNE http://codecom-argonne-meuse.fr Population SINOE 2017 : 7 247 habitants</p>	<p>Mélanie Lefèvre, Agente administrative mlefevre.ccam@orange.fr</p>
	<p>CC Damvillers Spincourt 3, place Louis Bertrand 55230 SPINCOURT http://damvillers-spincourt.com Population : 8 322 habitants</p>	<p>Brigitte Denis Even, Responsable du service déchets ménagers brigitte.denis-even@damvillers-spincourt.fr</p>
<p>Communauté de Communes</p> 	<p>CC De l'Aire à l'Argonne 42 rue Berne 55 250 BEAUSITE www.cc-aireargonne.fr Population : 6 594 habitants</p>	<p>Virginie François, Chargé de mission déchet admingenerale@cc-aireargonne.fr</p>
	<p>CC Canton de Fresnes-en-woevre 5 rue du Château 55160 FRESNES EN WOEVRE www.codecomfresnes.com Population : 4 850 habitants</p>	<p>Julie Wirirot, Chargée de mission environnement, environnement@codecomfresnes.com</p>
	<p>CC du Pays d'Etain 29 allée du Champ de Foire 55 400 ETAIN www.codecom-pays-etain.fr Population : 7 791 habitants</p>	<p>Manon Larose, Chargée de mission déchets, assainissement et voirie environnement@codecom-pays-etain.fr</p>
	<p>CC du Sammiellois Place des Moines 55300 SAINT MIHIEL www.cc-sammiellois.fr Population : 8 697 habitants</p>	<p>Anaël Bertrand, Chargé de mission environnement env.codecomsammiellois@wanadoo.fr</p>
	<p>CC Portes de Meuse 1, rue de l'Abbaye – Écurey 55290 MONTIERS-SUR-SAULX www.portesdemeuse.fr Population : 16 806 habitants</p>	<p>Edith Colli, Responsable de la gestion des déchets ménagers e.colli@portesdemeuse.fr</p>
	<p>Val de Meuse - Voie Sacrée 1 bis route de Senoncourt 55320 ANCEMONT www.valdemeusevoiesacree.com Population : 9 220 habitants</p>	<p>Alexis Boulanger, Chargé de mission déchet a.boulanger@valdemeuse.fr</p>

2. LE CADRE REGLEMENTAIRE

2.1 LES OBJECTIFS DU PLPDMA

D'un engagement volontaire via le PLP, le SMET passe cette année à un document réglementaire et obligatoire, le PLPDMA. La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 17 août 2015 fixe l'objectif national de réduction de **10% des DMA entre 2010 et 2020**.

Le PLPDMA tient également compte du projet de Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui recommande une diminution du ratio de DMA de **7% entre 2015 et 2025**.

2.2 LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI (CCES)

Le PLPDMA est contraint par les modalités de révision et de suivi fixées par le décret du 10 juin 2015. Désormais permanent, modifiable ou révisable, le PLPDMA fait l'objet d'un bilan annuel et est réévalué au moins tous les six ans. Cette démarche est assurée par la Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi. Elle est composée, entre autres, d'un président qui désigne le service chargé de son secrétariat.

Le présent PLPDMA a été validé par la CCES du 25 septembre 2018 et a été en consultation publique du 8 octobre au 2 décembre 2018 sur les huit collectivités adhérentes au SMET pour les compétences études et traitement.

A la suite de la consultation, le rapport du PLPDMA a été adopté par le comité syndical du SMET à la date du 26 février 2019.

3. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

La réalisation d'un diagnostic du territoire est un préalable indispensable à l'élaboration d'un PLPDMA. Cet outil d'aide à la décision permet de hiérarchiser les priorités et d'identifier les potentiels d'action du territoire pour développer un programme pertinent.

3.1 FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Une tarification incitative est une REOM ou une TEOM comprenant une part variable calculée en fonction de la quantité de déchets produits (volume, poids ou nombre de levées). Elle s'avère très efficace pour inciter au tri et à la réduction des déchets.

Tableau 1 Financement du service public sur le territoire du SMET

EPCI		2013	2014	2015	2016	2017	2018
Damvillers Spincourt		REOM					RI
Pays d'Etain		REOM	RI				
Canton de Fresnes en Woëvre		REOM			RI		
Sammiellois		Budget général					
Val de Meuse, Voie Sacrée		RI					
de l'Aire à l'Argonne	Triaucourt Vaubécourt*	REOM	RI				
	Aire et Meuse*	REOM					
Argonne Meuse		REOM					RI
Portes de Meuse	Saulx et Perthois*	REOM					
	Haute Saulx*	REOM					
	Val d'Ornois*	REOM					RI

* Le nom des ex-collectivités est précisé lorsque le mode de financement n'est pas homogène sur une collectivité.

3.2 DECHETTERIES

Onze déchetteries sont présentes sur le territoire et chacune à ses spécificités.

Tableau 2 Spécificités des déchetteries du SMET

EPCI	Déchetterie	DIB, déchets verts, gros cartons, gravats	Déchets dangereux, batterie, huiles moteur, huile ménagère	Bois	DDS, piles, lampes, néons, DEEE	Mobilier	Pneu	Recyclerie
Damvillers Spincourt	Damvillers	x	x	x	x	x	x	
	Spincourt	x	x	x	x	x	x	x
Pays d'Etain	Etain	x	x	x	x	x		
Canton de Fresnes en Woëvre	Fresnes en woëvre	x	x	x	x			
Sammiellois	Chauvencourt	x	x	x	x	x	x	
Val de Meuse, Voie Sacrée	Belrupt en verdunois	x	x	x	x			
de l'Aire à l'Argonne	Ville devant belrain	x	x	x	x	x		
	Vaubecourt	x	x	x	x	x		
Argonne Meuse	Clermont en argonne	x	x		x	x	x	
Portes de Meuse	Abainville	x	x	x	x	x		
	Rupt aux nonains	x	x	x	x	x		x
Total		11	11	10	11	9	4	2

En règle générale, la limite des apports en déchetterie est fixée à 1 m³ par usager et par semaine, au delà, une tarification spécifique est appliquée.

De la même manière, les sites acceptent généralement les déchets issus des professionnels.

3.3 EVOLUTION DES TONNAGES (2010-2017)

Ci-dessous le tableau récapitulatif des gisements collectés sur le territoire du SMET entre 2010 et 2017.

Tableau 3 Evolution des tonnages annuels entre 2010 et 2017

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Collecte sélective	5266	5050	5070	5331	5254	5076	5544	5605
RSHV	2644	2549	2631	2837	2755	2503	2818	2794
Verre	2622	2501	2438	2494	2499	2573	2726	2811
Déchèterie	7404	7943	7986	8572	8891	8923	9420	9801
Gravats	2314	2158	2485	2453	1835	2417	1825	2076
Déchets résiduels stockés	17973	17645	17269	16060	15439	14713	13784	13136
OMR	17756	17376	17016	15786	15163	14448	13469	12700
Refus de tri	216	269	254	274	276	265	315	436
Total hors gravats	30643	30638	30325	29963	29583	28712	28748	28542
Total DMA avec gravats	32957	32796	32811	32416	31419	31128	30574	30618

Une partie du gisement en déchetterie correspond aux déchets des entreprises, du BTP notamment. Des actions spécifiques sont engagées à ce sujet dans un CARDEC réalisé avec l'ADEME.

Tableau 4 Ratio des DMA collectés en kg/habitant/an

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Population	71186	71183	70877	70590	70418	70176	69893	69927
Collecte sélective	74	71	72	76	75	72	79	80
RSHV	37	36	37	40	39	36	40	40
Verre	37	35	34	35	35	37	39	40
Déchèterie	104	112	113	121	126	127	135	140
Déchets verts	28	27	27	29	33	30	33	30
Métaux	8	7	6	7	6	7	8	8
Tout-venant	54	59	56	58	58	57	57	62
DEEE	6	6	6	6	6	7	8	8
Cartons	4	5	5	5	6	6	5	5
DDS	1	1	2	2	2	2	1	1
Bois	2	4	9	13	14	19	20	20
Mobilier	0	0	0	0	0	0	2	4
Encombrants	1	1	2	1	1	0	0	0
Gravats	33	30	35	35	26	34	26	30
Déchets résiduels stockés	252	248	244	228	219	210	197	188
OMR	249	244	240	224	215	206	193	182
Refus de tri	3	4	4	4	4	4	5	6
Total hors gravats	430	430	428	424	420	409	411	408
Total DMA avec gravats	463	461	463	459	446	444	437	438
Objectif : -10%	417	-0,5%	0,0%	-0,8%	-3,6%	-4,2%	-5,5%	-5,4%

En 2010, la production de DMA était de 463 kg/hab/an. Pour atteindre l'objectif national, 417 kg/hab/an devront être collectés au maximum en

2020. En 2017, les ratios étaient de 438 kg/hab/an, 21 kg/hab/an doivent encore être détournés de la collecte. Pour atteindre l'objectif fixé par la région Grand Est dans le projet de PRPGD, au maximum 416 kg de DMA/hab/an devront être collectés en 2024.

Le graphique ci-dessous reprend les valeurs du tableau 5.

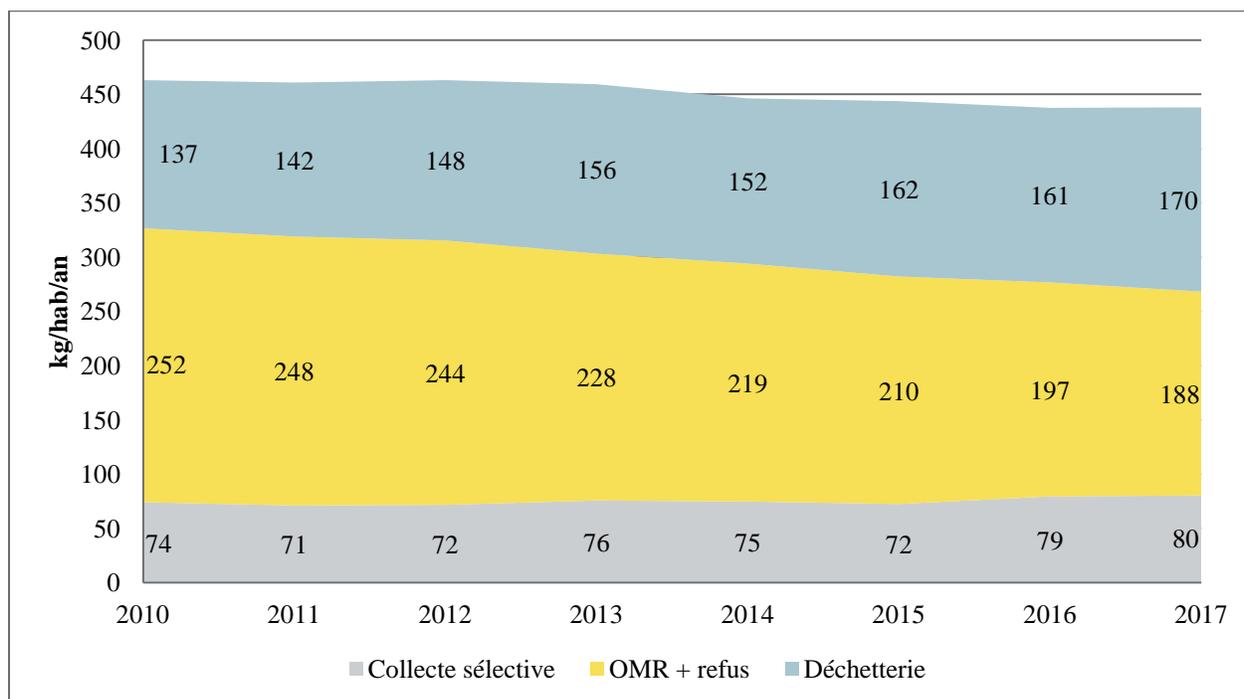


Figure 3 Evolution des ratios collectés entre 2010 et 2017

3.4 ACTEURS RELAIS IDENTIFIES SUR LE TERRITOIRE

La mise en œuvre d'un PLPDMA sur un territoire requiert le développement d'une coopération durable entre les acteurs publics, privés et associatifs. L'identification des acteurs et partenaires potentiels constitue donc une étape clé de la réussite des actions de prévention des déchets.

Tableau 5 Acteurs relais identifiés sur le territoire

Associations de défense ou d'éducation à l'environnement	Meuse Nature environnement, Parc naturel régional de Lorraine, FREDON Lorraine, GRAINE Lorraine, CPIE de Meuse, etc.
Associations humanitaires, caritatives ou sociales	AMIE, Lions Club, Passerelles, Maison Familiale et Rurale, etc.
Centre d'information	Office du tourisme
Etablissements d'enseignement	RAM, crèches, écoles maternelles, école primaires, collège, centres de loisirs, etc.
Etablissements de santé	EHPAD, ESAT, etc.
Organismes et collectivités publiques	Communes, collectivités, département, ADEME, région Grand Est, Syndicat de gestion des eaux, etc.
Professionnels du secteur des déchets	Les différents éco-organismes, ASCOMADE, entreprises de collecte et de traitement des déchets, etc.
Sphère des entreprises	Chambres consulaires (CCI et CMA), commerçants, supermarchés, bailleurs sociaux, entreprises, etc.

3.5 MATRICE AFOM

Cet outil permet de combiner l'étude des atouts et des faiblesses du territoire, avec celle des opportunités et des menaces.

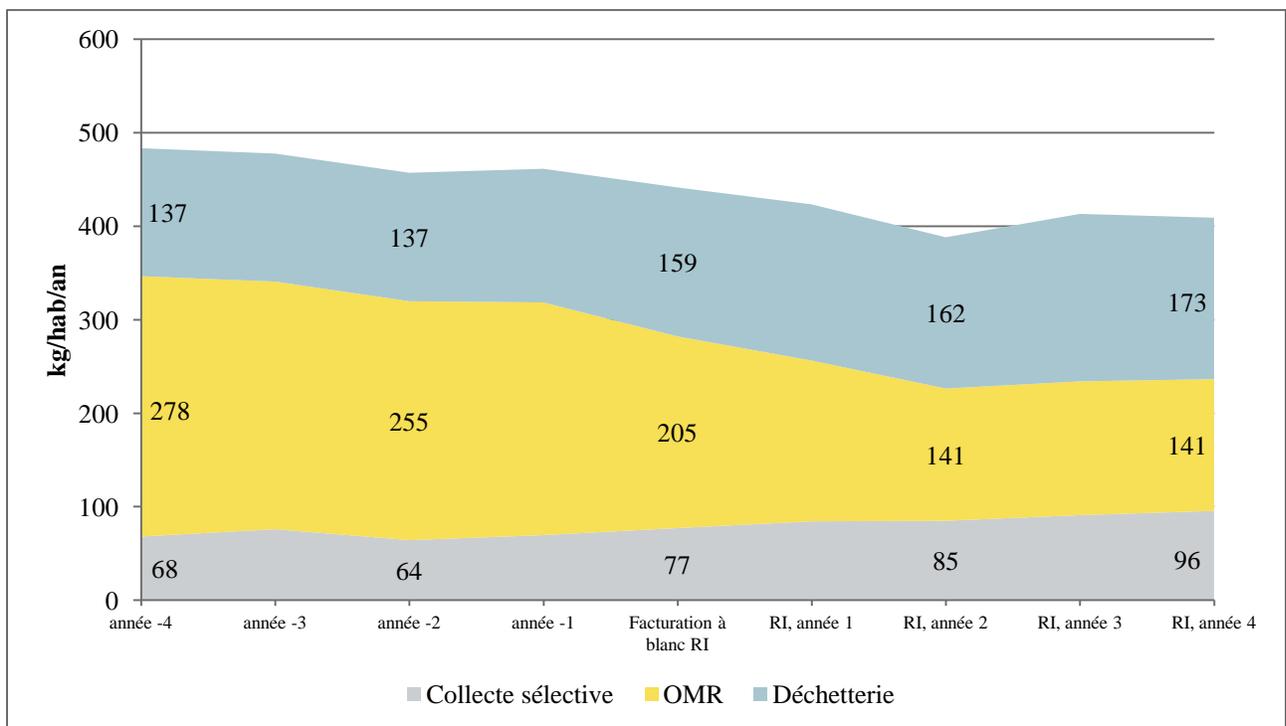
Tableau 6 Matrice AFOM

Atouts (facteurs internes)	Freins (facteurs internes)
Des actions déjà engagées avec le précédent PLP	Techniciens disposant d'un temps limité pour la prévention des déchets
Poste d'animateur à temps plein	En déchetterie, prise en charge de nombreux déchets professionnels
Développement progressif de la TI	Territoire vaste
Territoire relativement homogène, permet une économie d'échelle	
Opportunités (facteurs externes)	Menace (facteur externe)
Département impliqué dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage en collège	Difficultés économiques du département
Territoire rural avec une majorité d'habitat individuel : facilite la généralisation du compostage	
Associations actives dans la sensibilisation au développement durable	
Développement des éco-organismes (éco-mobilier, etc.)	
Des acteurs volontaires et forces de propositions	

4. EVOLUTION DES TONNAGES (2018 -2024)

4.1 GENERALISATION DE LA TARIFICATION INCITATIVE

Au cours du PLP, plusieurs EPCI ont mis en place une redevance incitative permettant ainsi de diminuer les tonnages collectés. La redevance incitative est un levier puissant pour amener le grand public à changer ses habitudes de consommation. La collectivité Val de Meuse, Voie Sacrée ainsi que la collectivité Pays d'Etain ont été pionniers sur le territoire du SMET dans la mise en place de la redevance incitative (respectivement en 2012 et 2014). Le suivi des tonnages collectés permet d'apprécier l'évolution de la collecte au fil des années.



La mise en place d'une TI sur ces deux collectivités a induit en 5 ans) :

- une forte diminution des OMR (en moyenne -118 kg/hab/an),
- une augmentation des recyclables collectés (+26 kg/hab/an),
- une augmentation des déchets en déchetterie (+30 kg/hab/an) et des refus de tri (+9kg/hab/an).

Au global, la baisse est de 53 kg de DMA/hab/an. Cette valeur est proche de celle observée par l'ADEME où la TI en Lorraine a engendré une baisse de 65kg de DMA/hab/an¹.

En 2020, la TI sera installée dans six des huit collectivités du SMET ce qui va entraîner une baisse mécanique des tonnages collectés. Pour déterminer les flux futurs, une étude prévisionnelle a été réalisée à partir de l'évolution des tonnages des collectivités Val de Meuse, Voie sacrée et Pays d'Etain et de la mise en place de l'extension des consignes de tri dès 2020.

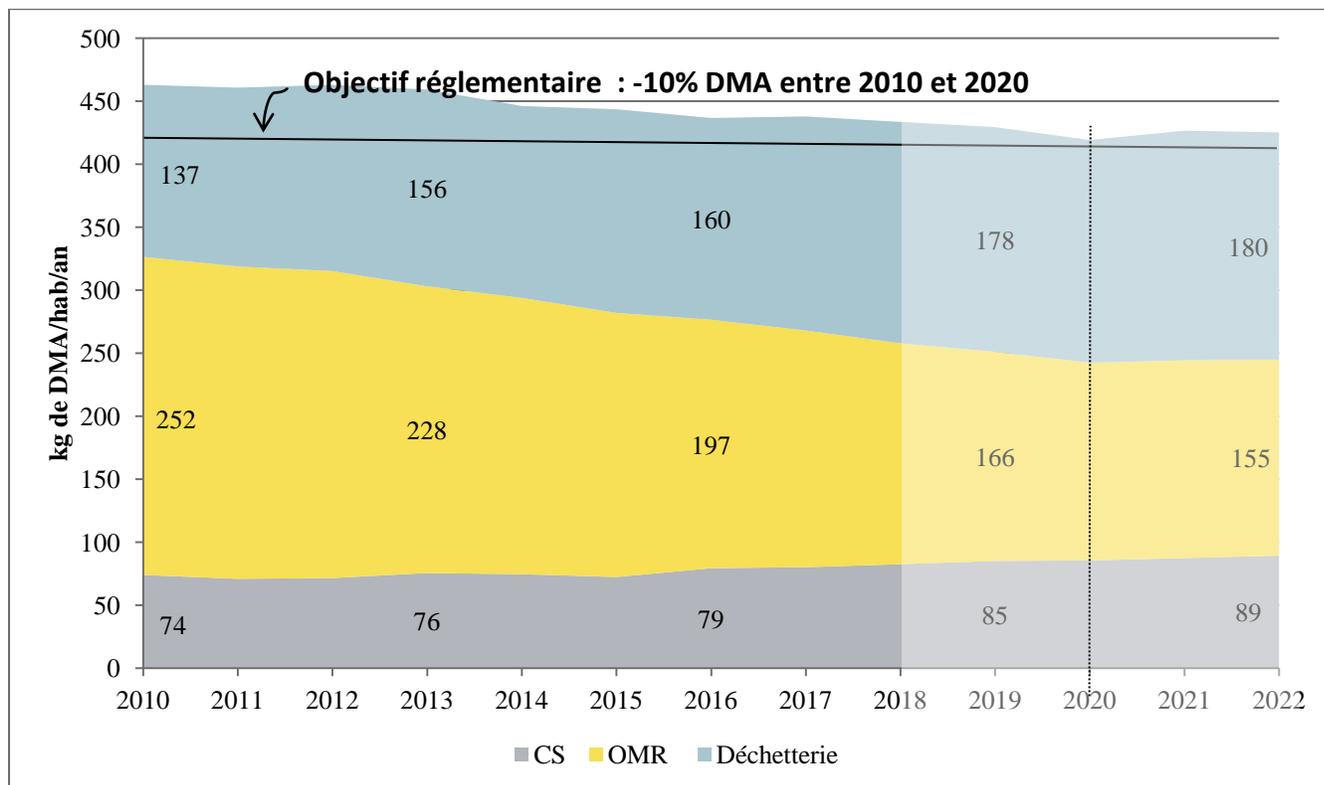


Figure 4 Etude prévisionnelle, évolution des ratios jusqu'en 2022

On observe que l'objectif réglementaire de -10% de DMA entre 2010 et 2020 sera quasiment atteint puisque nous passerons de 438 kg/hab/an en 2017 à 425 kg/hab/an en 2021. D'après nos estimations, il faudra encore diminuer de 8 kg de DMA/hab/an² pour atteindre l'objectif réglementaire à 2020.

¹ Etude de l'ADEME – La tarification incitative sur le territoire lorrain (2018)

² Valeur à 2021 car nous préférons privilégier le scénario pessimiste. La valeur de 2020 imposerait une réduction de 2 kg de DMA/hab/an.

Le PLPDMA vise à compléter une politique de tarification incitative déjà engagée, en permettant d’ancrer en profondeur la modification des modes de consommation et des pratiques de réparation, réemploi, compostage, etc. Il permet également de faciliter l’acceptation par les usagers, en leur donnant les moyens d’agir pour maîtriser leur production de déchets.

4.2 IMPACT POTENTIEL DU CARDEC

En 2018, le SMET a répondu à un appel à projet lancé par l’ADEME, le CARDEC (Contrat d’Animation Relais Déchets et Economie Circulaire). Il permet d’inclure et de mettre les professionnels au centre des projets d’économie circulaire, afin de mieux réduire les déchets produits par leurs activités ou plus généralement pour en limiter les impacts environnementaux.

Le CARDEC permettra d’agir spécifiquement sur les thématiques suivantes :

Tableau 7 Les actions spécifiques au CARDEC

	Objectifs
Prévention des déchets d’entreprises	Accompagner des entreprises dans la réduction de leurs déchets
Mise en place d’une tarification incitative étendue aux déchets occasionnels	Adapter au mieux les grilles tarifaires en déchetterie (tarifs différents selon la typologie du déchet déposé)
Innovations dans les collectes séparatives	Mise en place de nouvelles filières en déchetterie Etendre la consigne de tri des recyclables
Déchetteries professionnelles	Etude pour la mise en place d’une plate-forme de massification des déchets
Valorisation des déchets	Etude pour la mise en place d’une plate-forme de tri
Marchés publics et consommables	Promouvoir le diagnostic déchet et la commande publique responsable Développer le recours à l’économie de fonctionnalité

Ces actions auront un impact sur le gisement des futurs DMA collectés. Toutefois, aucune estimation ne peut être réalisée car il n’y a pas suffisamment d’études sur le sujet. Par conséquent, les actions du CARDEC ne seront pas intégrées au calcul du gisement d’évitement.

5. PLAN D'ACTION

5.1 LES ACTIONS DE PREVENTION

L'objectif est d'animer un programme de prévention en prise avec la réalité locale pour obtenir des résultats concrets. Les actions de prévention se doivent d'être pertinentes et efficaces.

De fait, plusieurs réunions avec les techniciens et les élus de chaque collectivité, ont permis de sélectionner douze actions pertinentes qui seront mises en œuvre dans le PLPDMA. Ces actions tiennent compte de leur potentiel de réduction selon leur gisement de déchet qu'elle représente (voir Figure 5).

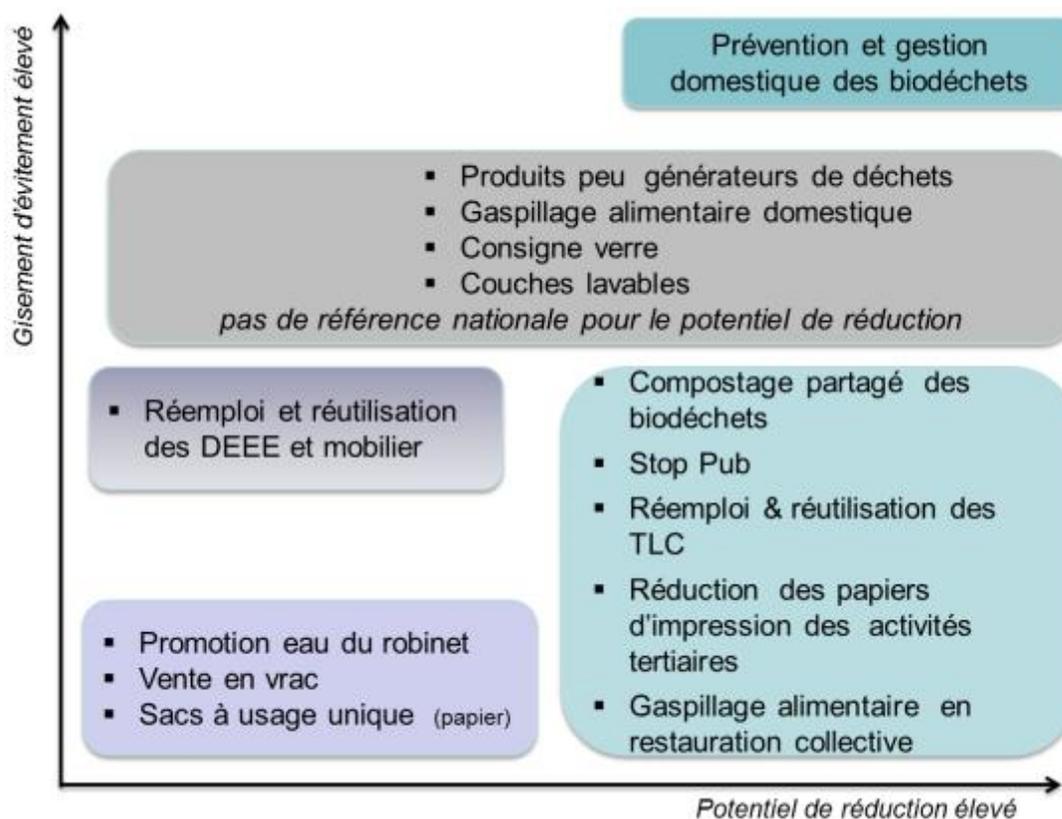


Figure 5 Répartition de 15 actions par catégorie au regard de leur gisement d'évitement et de leur potentiel de réduction

Source ADEME : étude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités

Les douze actions sélectionnées ont ensuite été regroupées par axe.

Tableau 8 Liste des actions du PLPDMA

Axe	Action
A. Encourager la gestion de proximité des biodéchets	1 Compostage individuel
	2 Compostage collectif et autonome
	3 Réseau des guides composteurs
	4 Promouvoir le broyage
	5 Lutte contre le gaspillage alimentaire
B. Donner une seconde vie aux déchets	6 Promouvoir le réemploi et la réparation
	7 Communiquer sur les solutions déjà existantes
C. Renforcer les actions emblématiques	8 Promouvoir les stop-pub
	9 Sensibilisation à la réduction des déchets
D. Etre exemplaire en matière de prévention des déchets	10 Être éco-exemplaire au bureau
	11 Etre exemplaire pendant des évènements
	12 Formations et capitalisation des retours d'expériences

5.2 CALCUL DU GISEMENT D'EVITEMENT

Pour atteindre l'objectif national, 8 kg de DMA/hab/an devront être détournés d'ici à 2020, puis 1kg DMA/hab/an devra être détourné entre 2020 et 2024 pour atteindre l'objectif du PRPGD. Le tableau ci-après détaille les potentiels d'évitement, en fonction des actions de prévention qui pourraient être menées dans le cadre du PLPDMA.

Figure 6 Calcul de gisement d'évitement pour les actions prévention

Axe	Flux de déchets	Gisements d'évitement	Action	Objectifs à 2020	Objectifs à 2024	Unités	Gisement d'évitement Hypothèses de calcul	Déchets évités en 2020		Déchets évités en 2024		
								en tonnes	par kg/hab/an	en tonnes	par kg/hab/an	
1. Encourager la gestion de proximité des biodéchets	OMR et déchets verts	Déchets alimentaires et déchets verts	1 Compostage individuel	417	1000	composteurs vendus	75 kg/hab/an	71	1,0	170	2,4	
			2 Compostage collectif et autonome	5	12	structures	3 t/site de compostage	13	0,2	30	0,4	
			3 Réseau des guides composteurs	417	1000	foyers améliorèrent leur	35 kg/hab/an	33	0,5	79	1,1	
			4 Promouvoir le broyage	4	4	broyeurs	47 t déchets évités/broyeur/an	188	2,7	188	2,7	
			5 Lutte contre le gaspillage alimentaire	4	10	établissements participants	difficile à estimer					
2. Donner une 2nd vie aux déchets	OMR Déchetterie		6 Promouvoir le réemploi et la réparation	8%	20%	de la population privilégie le don ou la réparation	20 kg/hab/an	117	1,7	280	4,0	
			7 Communiquer sur les solutions déjà existantes									
3. Renforcer les actions emblématiques	Ensemble des déchets	Papier Recyclables, OMR, Déchets en déchetterie	8 Promouvoir les stop-pub	626	1500	BAL équipés	34 kg/foyer/an	21	0,30	51	0,73	
			9 Sensibilisation à la réduction des déchets	8%	20%	de la pop. modifie leurs habitudes	18 kg/hab/an	105	1,50	252	3,60	
4. Etre exemplaire en matière de prévention des déchets	Ensemble des déchets	OMR, Recyclables OMR Benne tout venant	10 Etre éco-exemplaire au bureau	45	45	kg d'IE collectés en plus		0	0,00	0	0,00	
			11 Etre exemplaire pendant des événements	/	/	/	/	/	/	/	/	/
			12 Atelier d'échanges des bonnes pratiques	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Total =								562	8,0	1084	15,5	

Les hypothèses de calculs sont détaillées en annexe II.

Ci-dessous, la synthèse de l'impact des actions sur les gisements de DMA collectés. Les actions de prévention permettent d'atteindre à la fois l'objectif national et l'objectif régional.

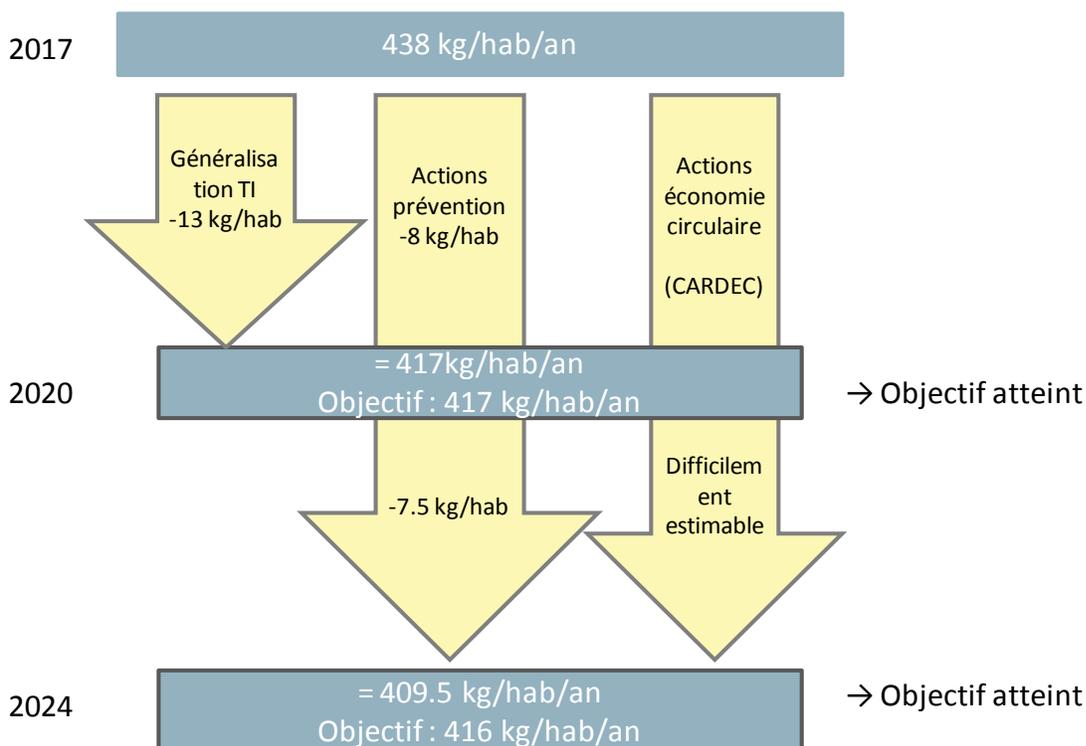


Figure 7 Atteinte des objectifs réglementaires

5.3 LES FICHES ACTION

Les indicateurs de suivi sont détaillés à l'intérieur de chaque fiche action. Le fait de mettre en œuvre un dispositif de suivi et de traçabilité est une obligation réglementaire pour le PLPDMA mais il représente une opportunité à plusieurs titres puisqu'il permettra de connaître les avancées du travail engagé (pilotage du programme, amélioration continue) et de communiquer sur les résultats auprès des élus et de la population.

Le calendrier prévisionnel est également indiqué pour chaque fiche action.

ANNEXE I : FICHES ACTION DE PREVENTION

AXE 1 : GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS

La loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte impose le tri à la source des biodéchets en 2025. Toutefois, la pratique historique du compostage domestique, rapportée aux distances de collecte, ne justifient pas économiquement la mise en place d'une collecte séparée. Par conséquent, nous souhaitons renforcer la promotion du compostage de proximité et favoriser la mise à disposition de broyat pour les particuliers.

Objectifs globaux :

Réduire la part des biodéchets traités par les collectivités

Réduire la nocivité des produits utilisés pour le jardinage

ACTION N°1 : PROMOTION DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Objectifs :

Augmenter le nombre de personnes pratiquant le compostage

Améliorer la pratique du compostage

Actions réalisées :

Action emblématique de prévention, le compostage domestique est la plus courante des pratiques visant une gestion des biodéchets par les habitants. Pratique traditionnelle en campagne, elle peut être réalisée en tas ou à l'aide d'un composteur. Le PLP a permis, au travers de trois groupements de commandes, de doter environ 2 000 foyers d'un composteur. Sur certains territoires, des formations ont été proposées lorsqu'une grande quantité de composteurs était vendue.

Actions projetées :

Le PLPDMA doit permettre le développement du compostage domestique :

- En promouvant l'acquisition des composteurs (groupement de commande par le SMET ou bien remboursement sur facture).
- En diffusant une information adaptée de la population (guide sur le compostage à destination des particuliers, articles sur l'utilisation du compost etc.).
- En accompagnant de manière plus poussée la population pratiquante, pour la former aux bonnes pratiques dans la durée (conférences ou réunions publiques, etc.).

Partenaires mobilisés :

EPCI	Relais d'information, aide logistique pour l'organisation de réunions, stockage et remise des composteurs aux particuliers
Réseau des GC	Animation de réunions d'information

Cibles visées :

Grand public/ Ensemble des habitants des communes du territoire.

* Le PLP a couvert un territoire plus grand que celui du PLPDMA. Les données indiquées correspondent aux actions du PLP réalisées sur le territoire actuel du SMET.

Etapes :

Etapes clefs	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Vente de composteurs	En continu	1 000	
Diffuser le guide à chaque vente de composteur	En continu à partir de 2019		
Communiquer sur le compostage (article)	En continu	A minima 1x/EPCI/an	

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
Nombre de composteurs vendus	Quantité de déchets fermentescibles compostés
Nombre de réunions d'information proposées	
Nombre de participants aux réunions	
Nombre d'articles diffusés	

ACTION N°2 : COMPOSTAGE AUTONOME ET COLLECTIF

Objectif :

Généraliser le compostage en établissement et en habitat collectif

Actions réalisées :

Le PLP a permis la mise en place de huit sites de compostage autonomes et collectifs sur les collectivités actuelles du SMET. De nombreux établissements restent à convaincre pour le passage au compostage de proximité.

Action projetée :

La prise de contact des établissements et des bailleurs sera réalisée par les EPCI, car ce sont des entités connues du plus grand nombre. Les exemples locaux seront mis en avant lors du démarchage pour mieux convaincre de nouveaux établissements. Le SMET effectuera ensuite pour chaque établissement l'étude de faisabilité, la formation des référents et le suivi de sites.

Bien que générant peu de biodéchets, les services administratifs des collectivités sont invités à gérer in situ leurs déchets alimentaires par le compostage ou le lombricompostage. Les composteurs ainsi placés serviront de modèle d'exposition pour les habitants souhaitant en acquérir un.

Ici, le site de compostage a principalement une visée pédagogique.

A noter que le PLPDMA couvre un territoire rural où les habitats verticaux sont peu présents. De fait, les sites de compostage collectif devraient être peu nombreux.

Partenaires mobilisés :

Bailleurs sociaux (exemple : OPH)	Accord pour la mise en place des sites de compostage, relais d'information
Réseau des GC	Animation et suivi de sites

Cibles visées :

Etablissements (école, ESAT, EHPAD, CODECOM, hôpital, etc.) et habitats collectifs produisant une grande quantité de biodéchets.

Etapes :

Etapes clefs	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Listing des établissements	2018		
Prise de contact des établissements	S1 2019 et S2 2020		
Mise en place de nouveaux sites de compostage	En continu	12 sites	
Etat des lieux des sites du PLP	2018/2019		
Communication sur les sites de compostage existants	En continu	1 article par nouveau site	

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
Nombre d'établissements contactés	
Nombre de sites de compostage installés	Quantité de déchets fermentescibles valorisés
Nombre d'articles diffusés	

A noter que les collèges sont désormais gérés par le département dans le cadre de l'Agenda 21 de la Meuse (fiche 7).

ACTION N°3 : RESEAU DES GUIDES COMPOSTEURS

Les guides composteurs sont des volontaires formés durant 2,5 jours à la pratique du compostage, du paillage et du mulching. Une partie de la formation est aussi dédiée à la manière de promouvoir ces pratiques auprès du public.

Objectifs :

Avec l'aide des guides composteurs, faire évoluer les comportements en promouvant le jardinage au naturel pauvre en déchets.

Réduire les apports de déchets verts en déchetterie.

Actions réalisées :

Entre 2014 et 2017, une centaine de volontaires ont suivi la formation guides composteurs en Meuse (dont 44 sur le territoire actuel du SMET). Une vingtaine d'animations ont permis la sensibilisation de 1 000 personnes.

Deux journées départementales des guides composteurs ont été organisées. Elles ont permis de dynamiser le réseau des GC et de créer une synergie entre les techniciens des collectivités.

Actions projetées :

L'action consiste à s'appuyer sur le réseau déjà existant pour tenir des stands d'information à l'occasion d'événements (marchés, salon, foire...en particulier liés au jardinage et aux plantes).

En 2018, vingt-trois guides composteurs restent inscrits sur nos listes. Idéalement la mobilisation et l'animation du réseau guides composteurs est réalisée par les techniciens déchets de chaque collectivité. La formation de nouveaux guides composteurs pourra être envisagée pour enrichir des groupes de volontaires qui se réduisent.

Sur certains territoires, une « hot ligne » de guides composteurs pourra être mise en place.

Partenaires mobilisés :

EPCI	Mise en place des actions des GC
Communes	Relai d'informations sur les évènements à venir

Cible visée : Le grand public

Etapes :

Étapes clefs	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Animations sur différents événements	En continu	5 animations/ an	
Si besoin, formation de nouveaux GC	2021		

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Nombre d'animations réalisées	
Nombre de personnes sensibilisées	Quantité de déchets détournée
Nombre de « hot lignes » créées	

ACTION N°4 : PROMOUVOIR LE BROYAGE

Nous souhaitons permettre l'acquisition d'un broyeur de végétaux par les collectivités. Le broyeur sera utilisé en déchetterie ou bien mis à disposition des communes membres de chaque collectivité pour les agents des espaces verts (et éventuellement des particuliers résidants sur le territoire).

Objectifs opérationnels:

Développer l'utilisation de broyat dans les espaces verts communaux pour valoriser sur place les déchets de taille.

Faciliter la mise en place de sites de compostage autonomes.

Action réalisée :

Aucun antécédent sur le territoire

Action projetée :

Dans un premier temps, un état des lieux précis du territoire sera réalisé (enquête sur les établissements déjà dotés d'un broyeur, les besoins des communes et la possibilité de stocker un broyeur). Puis, pour les EPCI souhaitant acquérir un broyeur, une demande de subventions auprès du département et de l'ADEME sera réalisée. Après réception de l'appareil, les agents des espaces verts seront formés à l'utilisation de celui-ci et au jardinage naturel (paillage/mulching).

Pour déployer la pratique du broyage, des opérations pilotes pourront être menées pour tester différentes modalités de mise à disposition du broyat excédentaire.

Cette action permettra aussi de faciliter la mise en place de sites de compostage autonome : le manque de broyat ne sera plus un frein au compostage.

Partenaires mobilisés :

Département	Subvention pour l'achat de broyeurs
ADEME	Subvention et retours d'expériences
Espaces verts	Connaissances, conseils, exutoires du broyat

Cible visée : Service des espaces verts + Cibles secondaires : les établissements et les particuliers

Etapes :

Etape clefs	Date de réalisation	Objectif	Etat
Etat des lieux du territoire	2018		
Demande de subventions pour les EPCI intéressés	2019	4 broyeurs achetés	
Formation des agents	2019/2020		
Promotion du broyat auprès des particuliers	A partir de 2020		

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Nombre de collectivités dotées d'un broyeur	Quantité de déchets verts broyés
Nombre de partenariats commune/établissement	

ACTION N°5 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Au-delà de la question des seuls déchets, le gaspillage alimentaire entraîne également un gaspillage de ressources et des émissions de gaz à effet de serre. Le gisement actuel d'aliment gaspillé (restes de repas jetés et produits achetés et non consommés) est évalué à 20 kg/hab/an.

Les raisons du gaspillage alimentaire sont multiples : méconnaissance de la différence entre DLUO et DLC, erreur de dosages, mauvaise conservation, sensibilité à l'aspect esthétique des aliments.

Objectifs :

Limiter le gaspillage alimentaire chez les particuliers.

Accompagner les restaurants scolaires dans la réduction du gaspillage alimentaire (sensibilisation des employés de cantine et des élèves).

Actions réalisées :

Plusieurs écoles ont été sensibilisées au gaspillage alimentaire.

Une mallette contenant des jeux pédagogiques sur la thématique du gaspillage alimentaire a été créée en coopération avec le Pays Barois.

Actions projetées :

Les habitants des communes seront sensibilisés au travers d'articles diffusés et d'animations durant des évènements.

Pour les écoles, un accompagnement technique sur des opérations de pesée du gaspillage alimentaire sera réalisé. Elles amèneront à une analyse des données et des propositions d'actions au sein des restaurants scolaires pour réduire le gaspillage alimentaire (gaspimètre de pain, formation des équipes de cuisine, groupements d'achats, etc.)

Partenaire mobilisé :

CPIE de la Meuse	Aide à la création d'animations
------------------	---------------------------------

Cibles visées :

Grand public

Etablissements scolaire (écoles primaires et maternelles)

Etapas :

Etapas clefs	Date de réalisation	Objectifs opérationnels	Etat
Diffusion d'articles	En continu	5 articles/an	
Animation lors d'évènements	A partir de 2019	2 animations/an	
Animations en école	A partir de 2019	10 pendant le PLPDMA	

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Nombre d'articles diffusés	Quantité de déchets détournés
Nombre d'animations réalisées	
Nombre d'enfants sensibilisés	

A noter que dans le cadre de son Agenda 21, le département engage des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges.

AXE 2 : DONNER UNE SECONDE VIE AUX DECHETS

Le réemploi, la réparation et la réutilisation contribuent au prolongement de la durée de vie des produits et participent à la réduction des consommations de ressources et à la réduction des déchets.

Objectifs globaux :

**Réduire la quantité de déchets collectés (dans les OMR et en déchetterie)
Induire de nouvelles habitudes de consommation**

ACTION N°6 : PROMOUVOIR LE REEMPLOI ET LA REPARATION

Objectif :

Permettre à chaque usager d'avoir une solution locale de réemploi.

Actions réalisées :

A l'heure actuelle, quatre collectivités proposent une zone de réemploi sur leurs territoires :

- CC de l'Aire à l'Argonne,
- CC Val de Meuse, Voie Sacrée,
- CC Damvillers Spincourt,
- CC Portes de Meuse

Chacune de ces zones de réemploi est associée à au moins une association locale.

Des réflexions sont en cours dans toutes les autres collectivités pour la création de zones de réemploi.

La collecte des textiles sur le territoire du SMET génère de l'activité pour les personnes en insertion (Les compagnons du chemin de vie, l'AMIE et Verdun Chantier). Vingt-trois points de collecte de textiles ont été installés lors du précédent PLP ce qui permet de couvrir l'ensemble du territoire.

Action projetée :

L'action consistera à généraliser les solutions de réemploi à toutes les déchetteries et à minima de mettre en place des événements ponctuels autour du réemploi et de la réparation (ex : création d'une zone de gratuité).

L'accent sera mis sur la valorisation auprès des élus, des usagers et des associations, des initiatives entreprises, des volumes de déchets détournés et de l'impact financier d'une zone de réemploi.

Partenaires mobilisés :

Associations sociales locales (AMIE, Les Compagnons du Chemin de Vie, Emmaüs, etc.)	Développement de partenariats
---	-------------------------------

Cibles visées :

Le grand public

Etapas :

Etapas clefs	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Recenser les différents bénéficiaires des objets d'occasion.	2019		
Généraliser les solutions réemploi à toutes les déchetteries	2019-2020		
Créer un outil de traçabilité des gisements collectés et vendus	2020		
Communication sur les résultats des différentes zones de réemploi	A partir de 2021	1x/an	

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateur d'impact
Nombre de zones de réemploi	Quantité de déchets détournés
Nombre d'évènements autour du réemploi	
Nombre d'articles diffusés	

ACTION N°7 : COMMUNIQUER SUR LES SOLUTIONS DEJA EXISTANTES

Objectifs :

Pérenniser l'offre existante.

Faciliter l'identification des réparateurs locaux par les particuliers.

Action réalisée :

Aucun antécédent.

Actions projetées :

L'action consiste à communiquer sur les sites de réemploi déjà existants pour pérenniser l'offre.

Nous souhaitons créer avec l'aide de la CMA un annuaire des réparateurs du département. Elle s'inspirait du réseau des "Répar'acteurs"³ mis en place dans le département de la Meurthe et Moselle.

Partenaires mobilisés :

CMA	Création de l'annuaire
Associations sociales locales (AMIE, Les Compagnons du Chemin de Vie, Emmaüs, etc.)	Retours d'expériences

Cible visée :

Le grand public

Etapes :

Etapes clefs	Date de réalisation	Objectif	Etat
Prise de contact avec la CMA	S2 2018		
Création d'un annuaire des réparateurs du département	2020-2021		
Communiquer sur l'annuaire	A partir de 2022	1x/an	
Communiquer sur les sites de réemploi déjà existants	En continu à partir du S2 2019	1/zone de réemploi/an	

Indicateurs de suivi :

Indicateurs d'activité
Nombre d'articles diffusés
Nombre d'EPCI faisant apparaître l'annuaire sur leur site internet

³ <http://www.repar-acteur-54-13.websself.net/annuaire-reparacteur>

AXE 3 : RENFORCER LES ACTIONS EMBLEMATIQUES DE REDUCTION DES DECHETS

Objectifs globaux :

Réduire la quantité de déchets collectés (dans les OMR et les déchetterie)

Induire de nouvelles habitudes de consommation

ACTION N°8 : PROMOTION DU STOP-PUB

Une enquête durant le PLP a mis en évidence qu'en moyenne 34 kg de publicité était reçue par an en l'absence d'autocollant stop-pub. Cet autocollant évite la réception dans sa boîte aux lettres des imprimés non sollicités. Le Stop Pub ne vise pas les journaux des collectivités et cette information est généralement précisée sur l'autocollant.

Objectif :

Réduire les quantités de papier jeté

Action réalisée :

Durant le PLP, environ 2 000 autocollants ont été distribués en différents points de dépôt (EPCI, mairies, commerces, etc.). Ces autocollants ont été disposés à l'intérieur de présentoirs afin de mettre en valeur l'opération.

Action projetée :

Le taux d'équipement des BAL constaté sur le terrain dépend du mode de diffusion du stop-pub mais également de l'intensité de la promotion du dispositif. C'est pourquoi, les EPCI sont invités à réaliser une remise systématique de stop-pub lors de l'achat d'un composteur ou bien lors de l'arrivée de nouveaux habitants.

Partenaires mobilisés :

EPCI	Relais d'information, distribution d'autocollants, dépôt dans les points relais identifiés
Mairies, commerces	Points relais, distribution d'autocollants

Cible visée :

Le grand public

Etapas :

Etapas clefs	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Achat de stop-pub par le SMET	2018 et 2021		
Distribution de stop-pub	En continu	1 500 BAL équipés	
Remise systématique de stop-pub	A partir de 2020		

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
Nombre de stop-pub distribués	Quantité de déchets évités
Nombre d'EPCI réalisant un envoi systématique d'autocollants	

ACTION N°9 : SENSIBILISATION A LA REDUCTION DES DECHETS

La prévention des déchets est une notion mal connue, souvent assimilée au tri des déchets. Il est donc essentiel de faire connaître les gestes efficaces pour prévenir les déchets et d'inciter au changement d'habitudes.

Objectif :

Sensibiliser aux solutions concrètes pour prévenir les déchets

Action réalisée :

Le PLP a permis de mener diverses animations en lien avec la prévention et de participer à la SERD (Semaine Européenne de Réduction des Déchets) plusieurs années consécutives.

Action projetée :

L'action consistera à réaliser un évènement d'ampleur par an. Il pourra aborder différentes thématiques (les déchets du nourrisson, l'éco-consommation, les produits d'entretien naturels, etc.) et être commun à plusieurs collectivités. Pour ces évènements, le SMET est en mesure de prêter des outils de communication (affiches, kakémono, etc.) et du matériel pédagogique (boîte-loupe, jeux de société, etc.).

En parallèle, la prévention des déchets pourra être abordée dans des articles et/ou intégrée à des guides de tri.

Partenaires mobilisés :

EPCI	Relais d'informations, aide logistique pour l'organisation de réunions, stockage et remise des composteurs aux particuliers
Associations locales	Animations pendant les évènements

Cibles visées : Grand public

Etapas :

Etapas clefs	Date de réalisation	Objectifs opérationnels	Etat
Acquisition ou création d'outils de communication	Au besoin		
Evènement d'ampleur	A partir de 2019	1x/EPCI/an	
Participation à la SERD	Dès 2018	1x/EPCI/an	
Communication générale sur la prévention des déchets	A partir de 2019	1x/EPCI/an	
Intégration de la prévention dans les guides de tri	En continu		

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	
Nombre de matériels pédagogiques créés	Nombre d'articles diffusés
Nombre d'évènements organisés	Nombre de guides de tri intégrant la prévention
Nombre de personnes sensibilisées	

Les impacts ne sont pas directement quantifiables puisque cet axe fait le lien entre tous les autres pour impulser, accompagner et pérenniser les changements de comportement sur le territoire. Il est primordial pour la fluidité de la mise en place du programme.

AXE 4 : ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS

L'éco-exemplarité des collectivités territoriales porte sur la réduction de tous les déchets produits par les agents de la collectivité et des communes du territoire et les activités de leurs services et directions. L'objectif est de montrer l'exemple en intégrant la prévention des déchets au niveau communal et intercommunal. Ces actions renforceront la crédibilité du programme de prévention auprès de tous, et permettront d'impulser une dynamique territoriale.

Objectif global :

Permettre l'éco-exemplarité des collectivités et des communes

ACTION N°10 : ETRE EXEMPLAIRE AU BUREAU

TerraCycle propose plusieurs programmes de recyclage gratuits. Sponsorisés par des marques, ces derniers ont pour but de collecter et de recycler les déchets habituellement non recyclables. Sans être à proprement parlé une action de prévention, Terracycle est un outil qui permet de communiquer sur la difficulté à recycler certains types de déchets.

Objectifs :

Toutes les collectivités inscrites durablement dans une démarche d'éco-exemplarité. Pour les communes les plus grandes, engager une démarche d'éco-exemplarité.

Action réalisée :

Le PLP a permis d'initier des actions en faveur de l'éco-exemplarité des collectivités : collecte des instruments d'écriture, consommation de papier, tri des déchets, etc.

Pour la plupart d'entre elles, les collectivités sont éco-exemplaires, toutefois elles ne connaissent pas l'état d'avancement de leurs communes membres les plus grandes.

Action projetée :

Dans un premier temps, un diagnostic sur les dispositifs en place et le comportement des agents sera réalisé, les résultats seront diffusés via les moyens de communication interne.

Les collectivités accompagneront ensuite le changement des pratiques au sein des différents services. L'accent sera mis sur l'amélioration du tri des déchets et la réduction de la consommation de papier :

- Utilisation de feuilles de brouillon
- Impressions recto-verso par défaut
- Impressions deux pages par feuille
- Tri des déchets
- Collecte des instruments d'écriture (à mettre en place dans les établissements scolaires également)

Les efforts effectués seront valorisés par un retour concret aux agents sur les économies réalisées dans le cadre du recyclage du papier.

L'action consistera également à créer une journée de don entre les agents. Préalablement à cette journée, chacun sera invité à lister les éléments qu'il souhaite donner et ceux qu'il souhaite acquérir.

Partenaires mobilisés :

EPCI	Sensibiliser à l'éco-exemplarité, diminuer les quantités de déchets de la collectivité et des communes
------	--

Cibles visées :

Les EPCI et les communes les plus grandes du territoire

Etapas :

Etape clefs	Date de réalisation	Objectif opérationnel	Etat
Développer la collecte Terracycle	2018	+ 50% d'instruments d'écriture collectés	
Journée de don entre les agents	Dès 2019	1x/EPCI/an	
Diagnostic des actions d'éco-exemplarité déjà en place au sein des collectivités	S1 2019		
Généraliser l'éco-exemplarité au bureau à toutes les collectivités	S2 2019		
Diagnostic des actions d'éco-exemplarité déjà en place au sein des communes	2020		
Généraliser l'éco-exemplarité au bureau dans les communes les plus grandes	2021		

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité	Indicateurs d'impact
Nombre de collectivités et communes ayant conduit un diagnostic interne	Quantité d'instruments d'écriture collectés
Nombre de collectivités exemplaires	Quantité d'objets détournés
Taux d'exemplarité des communes les plus grandes	
Nombre d'EPCI participant à la journée de don entre agents	

Le CARDEC va plus loin en initiant une réflexion de l'éco-exemplarité intégrée dès l'achat, impliquant la remise en cause éventuelle des modes de fonctionnement et d'utilisation des biens et services (par le recours à des locations ou achats de prestations de services plutôt que de produits).

Le CARDEC vise aussi à développer les diagnostics des déchets issus des travaux de démolition sur les bâtiments les plus grands.

L'éco-exemplarité passe aussi par la mise en place du compostage (ou du lombricompostage) au sein des collectivités (voir ACTION n°2).

ACTION N°11 : ETRE EXEMPLAIRE PENDANT DES EVENEMENTS

Objectif:

Proposer des évènements exemplaires.

Action réalisée :

Une partie des collectivités sont dotées de vaisselle réutilisable.

Action projetée :

Se doter de vaisselle réutilisable pour permettre la réalisation d'évènements pauvres en déchets.

Partenaire mobilisé :

EPCI	Sensibiliser à l'éco-exemplarité, organisation la journée de don
------	--

Cibles visées :

EPCI et communes les plus grandes

Etapas :

Etape clefs	Date de réalisation	Objectif	Etat
Achat de vaisselle réutilisable	S1 2020	Toutes les collectivités équipées	

Indicateurs de suivi

Indicateurs d'activité
Nombre de collectivités équipées de vaisselle réutilisable
Taux d'utilisation de la vaisselle réutilisable lors des évènements

ACTION N°12 : FORMATIONS ET CAPITALISATION DES RETOURS D'EXPERIENCES

Objectif opérationnel:

Permettre l'amélioration continue des pratiques des techniciens et du SMET.

Action réalisée :

Durant le PLP, une dizaine de techniciens déchets ont été formés au compostage, trois sont encore en poste sur le territoire actuel du SMET.

Action projetée :

Suivre la formation GC améliore la compréhension des enjeux du compostage, la communication menée et les actions réalisées sur le territoire. Nous souhaitons permettre à chaque agent de suivre la formation de guide composteur.

Pour cette action, le rôle du SMET sera de capitaliser les retours d'expériences des différentes actions menées par le biais d'échanges avec les techniciens.

Partenaires mobilisés :

EPCI	Retours d'expériences
CNFPT	Formation Guides Composteur
ADEME	Communication sur les formations à venir + formation Guides Composteurs

Cibles visées : Agents des collectivités et agents du SMET

Etapas :

Etape clefs	Date de réalisation	Objectif	Etat
Formation des techniciens au compostage (formation GC)	2018 - 2019	Une personne formée/ EPCI	
Création d'un outil de traçabilité des actions menées	S2 2018		
Utilisation de l'outil de traçabilité par tous les techniciens	Dès fin 2018		

Indicateur de suivi

Indicateur d'activité
Nombre de techniciens déchets formés au compostage

ANNEXE II : HYPOTHESES DE CALCUL DU GISEMENT D'EVITEMENT

Axe	Action	Sources
1. Encourager la gestion de proximité des biodéchets	1 Compostage individuel	D'après le Guide méthodologique du compostage partagé (ou semi-collectif) de l'ADEME novembre 2012 - 75 kg de déchets de cuisine et 110 kg en comptant les déchets verts
	2 Compostage collectif et autonome	A l'heure actuelle, 14 grandes structures ne sont pas non dotées de composteurs Source : Expérience interne SMET, en EHPAD, souvent de petits gisements + les collègues sont désormais gérés par le département
	3 Réseau des guides composteurs	Part des déchets issus du jardin, 110kg - 75kg = 35kg
	4 Promouvoir le broyage	A partir du bilan 2017 du SMICTOM Alsace Centrale, 8 broyeurs achetés et 374t de déchets verts broyés
	5 Lutte contre le gaspillage alimentaire	D'après le guide ADEME "Manger mieux, gaspiller moins" édition 2018, le gaspillage alimentaire représente 30 kg par an et par habitant, dont 7 kg d'aliments encore emballés.
2. Donner une 2nd vie aux déchets	6 Promouvoir le réemploi et la réparation	Plusieurs collectivités réfléchissent à la mise en place d'une zone de réemploi en déchetterie ou à la création d'une recyclerie
	7 Communiquer sur les solutions déjà existantes	
3. Renforcer les actions emblématiques	8 Promouvoir les stop-pub	1500 foyers = 4,5% de foyers supplémentaires. Donnée issue du PLP, BAL témoins. D'après l'ADEME "calcul du gisement d'évitement" janvier 2016, le stop-pub permet d'éviter 30,4 kg/foyer/an. Au niveau national, 15,2% de la population est équipée, les territoires les plus efficaces sont équipés à 30%.
	9 Sensibilisation à la réduction des déchets	Donnée arbitraire
4. Etre exemplaire en matière de prévention des déchets	10 Être éco-exemplaire au bureau	Difficilement estimable
	11 Etre exemplaire pendant des évènements	Négligeable
	12 Atelier d'échanges des bonnes pratiques	Difficilement estimable